

[Text]

Mr. Fulton: I thought we might try to get him to appear twice. If we are going to clip the bills apart, it seems to me that Bill C-73 is naturally clipped away from Bill C-122 and Bill C-123, because those bills need a lot of surgery. I am going to get in there with a broadaxe on those two bills.

Mr. Wenman: We have already asked in the other committee that the minister appear. Let us try to get everything done and ask for him once. Probably the department can handle most of it anyway.

Mr. Fulton: I think there are two procedural things we do have to put to the minister; for instance, the points Mr. Penner raised: One, what initiatives are going to be taken by the Crown to make sure these negotiations do in fact get going when this is law and Ontario takes—

Mr. Wenman: But that is not something we were putting in the bill. That is not an amendment—

Mr. Fulton: No, but it is very important evidence—

Mr. Wenman: —it is a question that you can ask at the House; short-cut it.

Mr. Penner: On that point just raised by Mr. Fulton, I was just a little bit distressed by your response to a suggestion from my colleague, Mr. Foster, about recommendations attached to a bill. I think you said that it goes beyond the scope of the bill; therefore, it would not be appropriate.

I hope you will not just take that facile advice without further investigation, because I think it belongs in the category of literal fundamentalism. It is true for amendments. You cannot amend a bill that goes beyond the scope of the bill.

I am not at all sure or convinced that it applies to recommendations about a bill, be they administrative or obligations of the government. There is a device that is frequently used; that is, the committee requests the minister consider the advisability of, and that which follows.

So I hope that you will not just accept the advice that it goes beyond the scope and then dismiss it. For so long in the past I fought about estimates, whether estimates could go back to the House without recommendations. We were told for years and years and years by even such authorities as Lamoureux that it could not be done. You could reduce estimates, you could accept them, or you could reject them, but you could not under any circumstances make recommendations to the House.

We know that is all nonsense, that it belongs to the stone age of Parliament. I think since the McGrath report that committees, including legislative committees, have to be a bit bolder, more aggressive. Therefore, I am urging you, as our chairman, not to accept this kind of advice too quickly and seek other authorities. I think we are on

[Translation]

M. Fulton: Nous pouvons peut-être lui demander de comparaître deux fois. Si nous séparons les projets de loi, le projet de loi C-73 est distinct des deux autres, les projets de loi C-122 et C-123; ces deux derniers doivent être modifiés de fond en comble. Je n'entends pas y aller de mainmorte en ce qui nous concerne pour ces deux projets de loi.

M. Wenman: Nous avons déjà demandé au ministre de comparaître à l'autre comité. Essayons de le convoquer une seule fois. Le ministère peut probablement se charger du gros du travail.

M. Fulton: Nous avons deux points de procédure dont nous voulons faire part au ministre, les points soulevés par M. Penner: quelle mesure la Couronne prendra-t-elle pour s'assurer que ces négociations s'amorcent vraiment lorsque le projet de loi sera adopté et que l'Ontario...

M. Wenman: Ce n'est pas quelque chose que nous voulons insérer dans le projet de loi. Ce n'est pas un amendement...

M. Fulton: C'est quand même très important...

M. Wenman: ... pour aller plus vite, faites-en le sujet d'une question à la Chambre.

M. Penner: À ce sujet, j'ai été quelque peu déçu par la réponse que vous avez faite à mon collègue, M. Foster, au sujet de recommandations qui pourraient être jointes au projet de loi. Vous avez dit que de telles recommandations dépasseraient la portée du projet de loi et ne pourraient pas être acceptées.

J'espère que vous ne vous en tiendrez pas à cette réponse, parce qu'elle est loin d'être certaine. C'est vrai pour les amendements. Il est impossible de présenter des amendements à un projet de loi qui en dépassent la portée.

Je ne suis pas du tout sûr qu'il en soit de même pour les recommandations jointes à un projet de loi, qu'elles aient trait à des questions administratives ou à des obligations du gouvernement. Il arrive très souvent que des comités demandent au ministre d'envisager la possibilité de faire telle ou telle chose.

J'espère que vous ne vous en tiendrez pas à cette réponse légaliste à l'effet que les recommandations dépassent la portée du projet de loi. Je me souviens d'avoir mené cette bataille pour ce qui est des prévisions budgétaires, à savoir si les prévisions budgétaires qui sont renvoyées à la Chambre peuvent être accompagnées de recommandations. Pendant des années, des autorités comme M. Lamoureux nous ont dit que la chose était impossible. On pouvait réduire les prévisions, on pouvait les approuver ou ne pas les approuver, mais on ne pouvait jamais faire des recommandations à la Chambre.

Nous savons évidemment que c'est tout à fait faux, que c'est une notion qui remonte à l'âge de pierre du Parlement. Depuis le rapport McGrath, les comités, y compris les comités législatifs, peuvent se montrer plus audacieux et plus dynamiques. Je vous incite donc, en tant que président de notre Comité, à ne pas accepter trop